

Équipement à recycler en rapport avec l'achat d'un nouvel équipement électrique et électronique Zimmer

Selon le décret français sur les DEEE, Zimmer doit financer la collecte, le traitement, le recyclage et la valorisation de tout nouvel équipement électrique et électronique acheté auprès de Zimmer après le 13 août 2005, au moment où cet équipement deviendra un déchet. Zimmer est une entreprise responsable vis-à-vis de l'environnement. Nous avons décidé de prendre en charge la collecte et le recyclage de tous les équipements électriques et électroniques, quelle que soit leur date d'achat et quelle que soit la date à laquelle ces appareils sont devenus des déchets. Zimmer a établi un contrat de recyclage avec le réseau européen EARN et couvrira tous les coûts de recyclage de l'équipement contenu dans cet emballage à son arrivée auprès d'un partenaire de recyclage EARN. Veuillez remplir cette étiquette et l'apposer sur un emballage approprié au transport du vieil équipement au recycleur EARN.

Destinataire :

**Partenaire EARN
Coolrec France S.A.
Avenue des Sports
59811 Lesquin Cedex
FRANCE**

Expéditeur (nom et adresse de votre entreprise) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signatures:

.....
.....

**Pour le compte de
votre entreprise**

**Pour le compte du
Transporteur**

Date de collecte :

.....

